Les Écuries du Launay — CENTRE ÉQUESTRE / PONEY CLUB

Inscription 2026-2027

DATE inscription : ..... JOUR de cours : ..... NIVEAU

CAVALIER(E)

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : ☐ F ☐ M

Adresse : .....

Code postal : ..... VILLE : .....

Tél : ..... Port : .....

Email : ..... MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT

Galop(s) obtenus : .....

LICENCE FEDERALE OBLIGATOIRE

N° de licence : .....

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

M. / Mme..... Tél : ..... Port : .....
M. / Mme..... Tél : ..... Port : .....

Engagement du cavalier ou du parent ou tuteur (pour les mineurs)

Je soussigné(e) .....

- Autorise le centre équestre à faire pratiquer, en cas de nécessité absolue, tous les soins par des professionnels de santé,
- Autorise la parution des photos prises de moi-même, de mes enfants et tous accompagnants pour la promotion du centre équestre sur divers supports de communication,
- Accepte LES CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT D'INTERIEUR en ma possession.

Fait à Corps-Nuds le,	Signature du cavalier(e) ou du parent ou du tuteur pour les mineurs

En acquittant leur facture, les membres reconnaissent formellement avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions. Ce règlement vous sera remis au verso de la facture d'inscription.

N° Facture : .....

*Cf règlement **REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027**

Art 1 – Conditions générales

- Les cours d'équitation ont lieu du mois de septembre au mois de juin

Sauf pendant les vacances scolaires durant lesquelles nous organisons des stages à la semaine, la journée, ou la demie journée. Club fermé dimanche, certains jours fériés.

- L'inscription implique un **engagement annuel** de la prise d'un cours au minimum hebdomadaire.
- **Aucun remboursement ne sera effectué** de la part du centre équestre et pour quelque raison que ce soit après une période d'essais de 3 séances
  Le paiement de l'inscription intègre l'acceptation du règlement intérieur.
  Le forfait annuel est facturé et est à régler en septembre 2025 dès le début des cours de l'élève.
- Chaque membre a une place réservée dans une leçon (1heure) correspondant à son niveau. Il faut arriver 20mn avant pour la préparation de l'équidé. Le cavalier doit respecter l'attribution du cheval qui lui est destiné. En fin de reprise il est tenu de ranger correctement le matériel qu'il a utilisé.
- **VIDEO INTERDITE SUR LE SITE**

Art 2 – Rattrapage des cours

- **Seuls les cours décommandés 48H à l'avance (par e-mail ou sms) et réorganisés avec le moniteur seront rattrapés**
- Les cours non rattrapés ne sont pas remboursés.
- Aucun report de cours récupérables d'une année sur l'autre ne sera effectué**.**

Art 3 – Sécurité // équipement

- Tenue propre exigée.
- En reprise le port de la Bombe (3 points d'attache) est obligatoire.
- Chaque adhérent possédant son propre matériel doit l'identifier et est tenu comme seul responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol.
- Il est interdit de fumer et de vapoter sur le site.
- L'accès aux parties privées ainsi qu'au hangar à foin et paille est strictement interdit.
- Le respect des aménagements et de l'environnement est de rigueur. Des poubelles sont à dispositions sur le site.
- Les Ecuries du Launay se dégagent de toutes responsabilités vis-à-vis de toutes personnes extérieures aux activités du club.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- L'aptitude physique à la pratique de l'équitation reste à la responsabilité du cavalier ou de ses représentants légaux.

Art 4 – Assurances

- Le centre équestre est assuré pour tous dommages relevant de la faute professionnelle
- La **licence fédérale** pour la pratique de l'équitation est **obligatoire**. Elle est indispensable pour la validation des galops, pour la participation des concours et vous permet d'être assuré.

Art 5 – Parrainage

- Le parrainage d'un nouveau client à l'inscription annuelle avant fin juin 2026 donne droit -5% sur votre forfait 2026-2027

LUDOVIC LEYGUE **Signature**